

## Aux fondements de la responsabilité des acteurs dans la crise des Universités ivoiriennes

**BOTI BI née ASSIE Ahou Marthe**

Maitre-Assistante

Enseignante-Chercheure

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

Département de Philosophie

[assie\\_m@yahoo.fr](mailto:assie_m@yahoo.fr)

**Résumé:** La Côte d'Ivoire occupe un rang peu honorable au classement des universités africaines depuis des années. Si ce positionnement tire sa source dans plusieurs dysfonctionnements d'ordre structurel, financier et académique, il faut admettre qu'il est le fruit d'un malaise social plus profond qui mérite une auto-évaluation objective de la part de ses acteurs. Pour gérer de façon adéquate la crise des universités ivoiriennes, la responsabilité éthique, pédagogique et académique, individuelle et collective des différents acteurs méritent une psychanalyse. Dans cette logique, ce texte a pour objectif de mettre en lumière les éléments qui structurent la crise des universités ivoiriennes, en vue de proposer des voies, pour démêler le malaise qui les caractérise. Il est question de relever les défis de la compétitivité pour offrir une meilleure visibilité aux universités ivoiriennes qui perdent de plus en plus leur éclat d'antan.

**Mots-clés:** Acteurs, Crise, Éthique, Psychanalyse, Responsabilité

**Abstract :** Côte d'Ivoire has held a low rank in the ranking of African universities for years. If this positioning has its source in several structural, financial and academic dysfunctions, it must be admitted that it is the fruit of a deeper social malaise which deserves an objective self-assessment on the part of its actors. To adequately manage the crisis in Ivorian universities, the ethical, pedagogical and academic, individual and collective responsibility of the various actors deserves a psychoanalysis. In this logic, this text aims to highlight the elements that structure the crisis of Ivorian universities in order to propose ways to unravel the malaise that characterizes them. It is a question of meeting the challenges of competitiveness to offer better visibility to Ivorian universities which are increasingly losing their former glory.

**Key-words:** Actors, Crisis, Ethics, Psychoanalysis, Responsibility

## Introduction

Perçue comme une communauté indépendante de « savants » et d'étudiants, l'Université a une double dimension. Sur le plan interne, elle est la communauté d'enseignants, de gestionnaires ou d'administrateurs et d'étudiants occupant un espace régi par des règles de fonctionnement. Désignant les salles de cours, les résidences, le campus et les voisinages de ces espaces, le milieu universitaire renvoie aussi à des notions qui ont trait à la mentalité des étudiants et influe nécessairement sur leur manière d'agir, de réagir et de se comporter. Elle est partie intégrante de la société de par sa fonction de transmission du savoir et de la charge à la fois pédagogique et éthique d'une intégration sociale qui lui est confiée dans le système de gouvernance nationale.

L'Université relève de l'éducation et est de front mise au service de la société et de sa culture. Par la qualité des services qu'elle produit (les résultats de sa recherche scientifique, la valeur opérationnelle et adaptive des cadres et des spécialistes), elle joue, en principe, un rôle d'amélioration des relations sociales. Le constat aujourd'hui est tout autre ; les universités du monde sont soumises à des crises. Mais particulièrement en Côte d'Ivoire, avec l'avènement du multipartisme (en 1990) et la naissance du syndicalisme étudiantin caractérisé par une extrême violence, l'environnement universitaire a subi son pic de dégradation qui continue à ce jour. Trop souvent, plutôt que de se pencher sérieusement sur la question, l'on ne se contente que de dénonciations de ses effets. Cette situation a toujours été au centre de grands débats, de grandes promesses et quelques propositions de réformes. L'ampleur de la crise universitaire mérite donc une attention soutenue afin de trouver des solutions à ce mal qui ronge et détruit nos universités, la jeunesse et compromet l'avenir du pays.

C'est justement dans cette voie que s'oriente notre réflexion. La paralysie du système universitaire ne se résume pas uniquement aux grèves répétées et orchestrées par les syndicats d'étudiants et d'enseignants. Il s'agit plutôt pour nous d'indiquer l'ampleur de la crise à travers la responsabilité des différents acteurs. Pour y parvenir, il est important de relever quelques préoccupations : quelles sont les causes profondes et réelles des manifestations en milieu universitaire ? Quelles sont les responsabilités des acteurs eux-mêmes ? Quelles solutions pourraient aider à réduire, et pourquoi pas, à abolir possiblement la violence en milieu universitaire ?

Si l'objectif de cet article est de ramener le débat autour de la place des universités dans notre société, il s'agira d'abord de définir l'Université, ensuite montrer son importance dans les sociétés modernes et enfin pointer les enjeux de ces crises récurrentes que connaissent les universités en Côte d'Ivoire. Les solutions à envisager doivent être en mesure de remédier aux causes profondes et aux manifestations de cette situation de violence. Dit autrement, cette analyse, doit permettre aux acteurs à tous les niveaux d'identifier les forces et les opportunités sur lesquelles ils pourront s'appuyer, et les faiblesses et écueils avec lesquels ils devront composer. Nous tenons à signaler qu'au moment même où nous finalisons ce texte, sommes-nous dans une satisfaction de reconnaître que l'Etat ivoirien a pris en mains notre préoccupation.

## 1. Dans les interstices des mots

### 1.1. Du concept d'Université ivoirienne : l'Université d'Abidjan-Cocody

« Le droit à l'éducation, c'est un droit qui permet au citoyen de s'habiliter dans une démocratie qui est fondée sur le savoir » (M. Paquet, 2012). Cette pensée montre l'importance fondamentale de l'éducation dans toute société. En clair, l'accès à l'éducation est essentiel pour permettre aux citoyens de devenir des acteurs informés et responsables car elle est considérée comme l'un des lieux du savoir. Étymologiquement, le mot université vient du latin médiéval « *Universitas magistrorum et scholarium* » qui désigne à l'origine la corporation des enseignants et des étudiants d'une même ville (F. Gaffiot, 2016, p. 1380). Elle se distingue des écoles et grandes écoles, qui sont centrées sur la transmission d'un domaine bien défini de la connaissance. L'Université deviendra, par la suite, une institution d'enseignement supérieur et de recherche et formant un ensemble administratif. Sous cette égide, il y a la production (recherche scientifique), la conservation (publications et bibliothèques) et la transmission de différents champs d'études et de connaissance (études supérieures).

De son origine latine (*universitas*) qui signifie « un tout », l'Université est un établissement d'enseignement supérieur et de recherche qui délivre des diplômes en fin de cycle universitaire. C'est le cas de l'Université d'Abidjan-Cocody. Première Université ivoirienne, renommée Université Félix Houphouët-Boigny en 1992, elle a gagné en importance avec la création de plusieurs facultés, centres ou instituts de recherches. Depuis 1995, ce sont trois centres qui ont vu le jour notamment Nandjui Abrogoua (Abobo-Adjame), Lorougnon Guédé (Daloa) et Alassane Ouattara (Bouaké). Aujourd'hui, il existe aussi l'Université Péléforo Gbon Coulibaly (Korhogo), celles de Man et de Bondoukou. Il est prévu l'ouverture prochaine de deux universités à San Pédro et Bondoukou.

L'Université d'Abidjan-Cocody fut, dans les années 70 à 80, très réputée en Afrique de l'Ouest francophone pour ses nombreuses facultés (la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion, la Faculté de Médecine et des Sciences Pharmaceutiques, la Faculté de Droit et de Science Politique, la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, etc). Elle faisait la fierté du pays au regard des sommités qui y sont passées ou qui y ont enseigné. De grandes figures qui sont la référence du savoir tant en Côte d'Ivoire que dans d'autres pays y ont été formées et ont formé les étudiants. Nous pouvons citer quelques-unes : Les Professeurs Dagri Diabaté (1935), Feu Zady Zahourou (1938-2012), Saliou Touré (1938), Joséphine Guidy Wandja (1945), Komenan Aka Landry (1950), Feu Kouadio Diby (1953-2021), Yacouba Konaté (1953), Akissi Kouamé (Feue) épouse Lebahy (1955-2022), Aké N'gbo (1955), Mamadou Koulibaly (1957), Poamé Lazare (1963), Akissi Gbocho (non parvenu), feu Yapi Ayenon (décédé le 22 septembre 2025), Mariétou Koné (1969) et bien d'autres. Il est bon de retracer le parcours professionnel de quelques-unes de ces éminences :

Professeur Yacouba KONATE, Docteur d'État, a enseigné et continue d'enseigner l'art et la Philosophie. Membre de l'Académie des arts, des sciences et des cultures d'Afrique et des diasporas d'Abidjan (ASCAD), il dirige le bureau Afrique de la Fondation Jean-Paul Blanchère qui œuvre pour la promotion et la diffusion de l'art contemporain d'Afrique et de sa diaspora. Il a été le Directeur Général du Marché des arts du spectacle d'Abidjan (MASA) depuis 2014 (*Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan* consulté le 16 juin 2021).

Gilbert Marie N'gbo AKE, Professeur en sciences économiques et homme d'État ivoirien. Spécialisé en économétrie et en économie de la régulation, il a été doyen de l'UFR en sciences économiques et de gestion de 2001 à 2007. Il fut président de l'université de Cocody jusqu'en 2011.

Mamadou KOULIBALY est un enseignant-chercheur ivoirien, agrégé en sciences économiques en 1987 à l'université Aix-Marseille III (France); il enseigne dans plusieurs facultés à Abidjan-Côte d'Ivoire (Faseg, Cires, École nationale supérieure de statistique et économie appliquée, université de Cocody). D'abord Ministre de l'Économie et des Finances dans le premier gouvernement de la 2<sup>e</sup> République de son pays, le Professeur Mamadou Koulibaly est élu député de Koumassi (commune d'Abidjan) lors des législatives de décembre 2000, puis Président de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire en janvier 2001, fonction qu'il exercera pendant 11 ans.

Nous pouvons également citer ci-dessous quelques personnalités issues des pays francophones partenaires qui ont aussi bénéficié de l'encadrement de l'Université de Cocody avant de prendre leur envol vers d'autres horizons. Ce sont :

Véronique AHOYO, née Véronique GBEDJINON (Feue) (1939-2008). Après son baccalauréat en juin 1961, elle obtint une maîtrise ès sciences sociales appliquées, en 1972 à l'Université d'Abidjan. En 1994, elle devient ambassadrice du Bénin au Canada (M.-O. Attanasso, 2012, pp. 124-125).

Professeur Yvonne Libona Bonzi COULIBALY est la première femme professeur chimiste du Burkina. Professeure titulaire à l'Université de Ouagadougou. Après avoir obtenu un baccalauréat série D en 1978, elle entre à l'Université Félix-Houphouët-Boigny à Abidjan pour étudier la chimie-biologie-géologie (W. M. Ouedraogo, *NetAfrique.net*, 13 mars 2014 (consulté le 9 janvier 2021).

Aïcha MINDAOUDOU est titulaire d'un doctorat en Droit international. Elle a obtenu sa maîtrise et sa licence en droit international à l'Université d'Abidjan, en Côte d'Ivoire. Femme politique, elle est membre du Mouvement National pour la Société du Développement (MNSD Nassara). Le 17 mai 2013, elle est nommée par le secrétaire général de l'ONU, Ban KI-MOON, comme sa représentante spéciale pour la Côte d'Ivoire et chef de l'opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) .

(Feu) Édouard Joshua ADJANOHOUN (1928-2016) universitaire béninois fut le premier botaniste noir. En 1963, après avoir soutenu une thèse d'État consacrée à la végétation en Côte d'Ivoire, il a été professeur titulaire de la chaire de Botanique et Biologie Végétale de l'Université d'Abidjan en 1966. Il a été vice-président du Conseil scientifique africain, président du Comité interafricain de l'Organisation de l'unité africaine pour la médecine traditionnelle et les plantes médicinales africaines en 1988 (K. Akpagana, « Hommage au Professeur Emérite Edouard J. ADJANOHOUN », sur [www.univ-lome.tg](http://www.univ-lome.tg) (consulté le 23 janvier 2019). Recteur honoraire de l'Université nationale du Bénin, il est titulaire de la chaire de botanique en 1982.

Nommé à la direction de l'Office national de la formation professionnelle en Côte d'Ivoire, René BUREAU (Feu) (1929-2004), est un ethno-sociologue africaniste français. Il devint Maître de Conférences en Ethno-sociologie à l'Université d'Abidjan. Il est auteur de l'*Ethno-sociologie religieuse des Douala et apparentés*, Yaoundé, Institut des recherches scientifiques du Cameroun

(IRCAM), 1962 ; *La religion d'eboga*, Université d'Abidjan, 2 volumes ronéotypés, 1971 ; *Anthropologie, religions africaines et christianisme*, Paris, Karthala, 2002.

Ces exemples montrent que l'Université d'Abidjan a formé plusieurs personnalités dans le monde et a bénéficié également de l'expertise de haut niveau dans l'encadrement non seulement des étudiants, mais aussi et surtout dans la conduite des recherches et travaux divers, lui donnant ainsi toute sa valeur, et son importance. Malheureusement depuis un certain temps, les Institutions scolaires ivoiriennes ont régressé de manière drastique. Partout, dans les universités ivoiriennes règne la violence. L'objectif ici est de contribuer à mettre l'Institution à l'abri des tumultes quotidiens, en évitant de s'appesantir sur les causes profondes de cette descente aux enfers. En d'autres termes, nous voulons situer les responsabilités dans les crises universitaires en Côte d'Ivoire. Pour y parvenir, il est important de rappeler le rôle et les missions de l'Université.

## 1.2. Du Rôle et de la mission des Universités ivoiriennes

À l'instar des autres universités, l'Université ivoirienne a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants et de faciliter la formation tout au long de la vie. Elle entend donc être une université fortement participative à la vie de la société. En plus de la formation et de la recherche, sa mission fondamentale consiste en la diffusion de la culture scientifique et technique (le transfert de technologie et la valorisation). Comme les autres Universités, l'Université ivoirienne regorge de nombreux avantages et est ouverte à tous ; par conséquent, tous les citoyens ivoiriens devraient y avoir accès. FISCH définit, dans ce sens, l'Université comme « une association d'hommes [...] dotée et privilégiée par l'État, en sorte que le peuple puisse recevoir une formation (*guidance*) intellectuelle et que les problèmes théoriques qui surgissent au cours du développement de la civilisation puissent être résolus ». (M. H. Fisch, 2004, p. 31). L'on peut comprendre par-là que le devoir de l'Université c'est d'éduquer les hommes et faire progresser le savoir. Par conséquent, l'Université ivoirienne doit être considérée comme le cerveau de la société ivoirienne. « L'un des aspects les plus importants de l'enseignement supérieur est la possibilité de faire partie d'une communauté d'apprenants aux perspectives très variées », pourrait dire (T. Zakrajsek, 2023, p. 11).

De même que toutes les Universités, celles ivoiriennes exercent trois fonctions majeures et interdépendantes. Ce sont l'éducation, la production de nouvelles connaissances et l'engagement dans la société ou la communauté. Elle modèle et reflète l'ordre social par la contribution qualitative et quantitative de son système d'enseignement et de formation. On y développe aussi le sentiment d'appartenance et le relationnel. Mais d'où surgissent les crises auxquelles nous sommes confrontés dans nos universités, en Côte d'Ivoire ? Où situer les responsabilités ?

## 2. Les crises et la question de la responsabilité des acteurs

### 2.1. De l'origine des crises dans les universités ivoiriennes

Doté de certaines qualités tels l'Autonomie, synonyme d'émancipation, l'Esprit de synthèse, le Sens des priorités, le Respect des règles, la Rigueur, la Persévérance, la Motivation, l'étudiant ivoirien bénéficie de nombreux avantages. Sur simple présentation de sa carte d'étudiant, par exemple, il obtient des réductions dans le transport, la restauration et les bibliothèques. Par ailleurs, le campus universitaire, lieu de formation est aussi un lieu d'échange, de convivialité et de

rencontre, où la culture et le sport ont leur place. C'est ce que confirmait l'écrivain américain : « Cauliflower is nothing but cabbage with a college education »<sup>1</sup> (S. L. Clemens dit Mark Twain, 1924, p. 4), pour dire que le chou-fleur, bien que similaire au chou, a subi une sorte de "transformation" ou d'évolution qui le rend différent, tout comme un individu qui a suivi des études supérieures peut être perçu comme ayant une perspective ou une sophistication accrue par rapport à ceux qui n'ont pas eu cette opportunité.

Twain souligne ainsi la puissance de l'éducation dans l'évolution et la transformation des choses. Cependant, beaucoup d'acteurs opérant sur le campus ignorent la puissance de la formation-transformation dans nos écoles et universités, ou le véritable sens de l'Université. Cette ignorance entraîne inévitablement les nombreuses crises auxquelles nous assistons depuis un certain temps. Ici, nous voulons situer les responsabilités.

## 2.2. De la responsabilité des acteurs dans les crises universitaires ivoiriennes

Sans vouloir s'appesantir sur les raisons profondes de ces crises, nous pouvons succinctement évoquer quelques aspects concernant les protagonistes que sont le Gouvernement, les Enseignants et les Étudiants. Parti de revendications académiques insuffisamment gérées par le Gouvernement au milieu des années 80, des syndicats d'enseignants du supérieur ont éclos, avec pour porteur de la lutte syndicale, le SYNARES. L'enlisement des discussions avec les autorités a généré une crise sans précédent qui a amené le Gouvernement pour la première fois de l'histoire de l'éducation nationale, à décréter l'année blanche ; ce qui a déclenché la traque des membres du bureau, au vu de l'orientation et la coloration politique que revêtaient les revendications.

Vint alors le multipartisme caractérisé par l'accentuation des revendications syndicales et la création d'une nouvelle structure syndicale, celle-là étudiantine, dénommée FESCI (Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire). L'accointance de cette dernière avec le SYNARES et le Front Populaire Ivoirien (FPI) dont les dirigeants sont presque tous les mêmes, était évidente. En effet, la FESCI a imposé une violence sans précédent sur les campus : un syndicat au service de l'opposition qui a régné sans partage ; la FESCI s'est détournée de l'objectif syndical au profit de la lutte politique. Face à cet état de fait et la recrudescence de la violence, un autre syndicat étudiantin, le CEECI (Comité des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire), nouveau régime, nouveau syndicat, est créé pour contrebalancer la terreur sur les campus, avec le même mode opératoire.

Après des décennies de règne mafieux et suite aux récents drames intervenus entre les syndicats étudiantins, le Gouvernement a enfin décidé de la dissolution de la FESCI et du CEECI ; une prise de responsabilité qui soulage les populations et surtout les étudiants qui subissaient cette situation. Il reste à se tourner vers les acteurs qui doivent jouer leur partition. C'est en ce sens que Thomas Hobbes disait ceci : « c'est en partant des choses à partir desquelles chaque chose est constituée que l'on connaît le mieux cette chose » (T. Hobbes, 2001, p.106). Face à cette situation, nous sommes interpellés en tant qu'acteurs et la responsabilité nous incombe. Étymologiquement, le terme « responsabilité » vient du verbe latin *respondere* qui signifie obligation de « répondre », se porter « garant » (É. Littré, 1873-1874, p.1669). La responsabilité est une notion ambiguë, polysémique et souvent mal définie ; elle est à la fois morale et juridique, une obligation de répondre de certains actes, un engagement solennel, ou une promesse multiforme (vis-à-vis de soi-même

<sup>1</sup> « Le chou-fleur n'est pas autre chose qu'un chou qui est passé par l'université ». Notre traduction

et des autres). Ainsi considérée, la responsabilité peut être saisie dans un système de valeurs irréductibles, dans un cadre institutionnel, voire dans le contexte social. À cet effet, le fait qu'on ait décidé d'être enseignant nous oblige à assumer notre responsabilité de formateurs vis-à-vis des étudiants et de l'Institution, quelques soient les difficultés qui se présentent à nous ; on parlerait en ce sens de la responsabilité éthique.

La responsabilité éthique a pour rôle d'examiner la situation qui pose problème, afin de passer la décision au crible de la loi morale et éviter une aspiration trop individuelle. Il s'agit de l'esprit du devoir que seul le discernement peut apprécier. Dans *l'Éthique à Nicomaque* (1965), par exemple, Aristote pose le principe de la responsabilité, en affirmant que l'homme doit répondre de ses actes dès qu'il en a pris l'initiative, et qu'il est même responsable de son irresponsabilité. Répondre présent, répondre de l'autre, considérer toujours une personne en tant que fin, tel est le premier contenu de la responsabilité éthique d'un individu, libre et conscient. Ainsi le rôle social de l'enseignant est de faire en sorte que des élèves apprennent ensemble aujourd'hui, pour vivre ensemble demain. En outre, puisque l'enseignant est un acteur professionnel, on parlerait dans ce cas d'une éthique professionnelle.

La préoccupation pour l'éthique professionnelle enseignante a pris une vigueur particulière avec les réformes de l'éducation mises en œuvre depuis les années 1990. Cela se perçoit par les propos suivants :

Dans le contexte de mise en question des valeurs, la responsabilité en éducation se définit comme une éthique de la non-immédiateté et donc de l'engagement, comme une éthique de la singularité dans une adaptation réciproque du rapport éducateur-éduqué et enfin comme une éthique du don qui doit aller jusqu'à l'abandon de soi-même car l'éducateur doit, en fin de compte, faire le deuil de sa propre fonction, allier respect, solidarité et responsabilité (J. B. Paturet, 2007, p.136).

À travers les politiques éducatives, le public et les parents orientent le travail des enseignants vers une qualité d'intervention auprès des élèves ainsi qu'un plus grand sens de la responsabilité professionnelle. Et c'est à ce titre aussi qu'ils peuvent réclamer du personnel enseignant une conduite irréprochable. Ce type de responsabilité en appelle à la responsabilité pédagogique.

La responsabilité pédagogique est un concept complexe et composite qui se déplie en des variantes dont la responsabilité de l'expert du domaine exige à la fois une obligation de moyen et une obligation de résultats, la responsabilité du processus d'appropriation de connaissances par l'étudiant, la responsabilité par rapport à l'étudiant et la responsabilité qui amène à reconstruire les rapports du maître à l'apprenant. Cette responsabilité serait partagée par l'ensemble des acteurs à des degrés différents, selon leur fonction et leur investissement dans les espaces d'interaction. En d'autres termes, la responsabilité pédagogique confère aux enseignants une responsabilité dont il leur faut prendre conscience. C'est pourquoi le professeur doit se considérer, non pas comme un modèle mais plutôt comme une référence. La responsabilité pédagogique implique la responsabilité morale de l'enseignant à partir du moment où son rôle ne se limite pas à une vigilance de chaque instant quand il se trouve dans sa classe, à enseigner mais plutôt à aider les élèves à avoir les compétences nécessaires pour résoudre des problèmes, analyser, développer une pensée créative, communiquer et travailler en équipe.

Toutefois, la responsabilité pédagogique ne peut s'assumer de manière satisfaisante que dans le cadre d'une auto-évaluation permanente (les contrôles). L'intégration du système LMD (Licence-Master-Doctorat) en vigueur dans les Universités ivoiriennes constitue une avancée majeure dans le perfectionnement du système éducatif. En conséquence l'Université doit être regardante sur l'amélioration et la compétence du formateur lui-même. La responsabilité pédagogique en appelle ainsi à la responsabilité académique. Cette dernière est perceptible à travers l'enseignement, la recherche et le service à la société. On parle alors de responsabilité sociétale. Cette forme de responsabilité s'étend à toutes les parties prenantes du système éducatif, notamment les collaborateurs, les fournisseurs, les clients, les confrères, les concurrents, les financiers et autres partenaires, etc. Parler des responsabilités sociétales de l'Institution, c'est faire cas de son autonomie. Car, à y voir de près, dans les domaines de la gestion courante des universités publiques ivoiriennes, on a l'impression que leur autonomie est douteuse. Par exemple, dans la conduite des recrutements, la confection du budget de fonctionnement, les activités académiques et autres, la tutelle est présente. Par ailleurs, conçue au départ pour permettre la pleine expression de l'enseignement académique dans un environnement sécurisé, la franchise universitaire est depuis trois décennies mise à mal régulièrement par l'intrusion des forces syndicales d'une part, et d'autre part, par la violation contraignante des forces de l'ordre, quand elles sont sollicitées. Cet environnement délétère contribue à la dégradation de l'enseignement et par conséquent, à la non reconnaissance des diplômes délivrés.

Pour revenir sur la responsabilité académique, il faut dire que le droit de participer à la vie culturelle, implique celui de la participation à la vie scientifique, cette grande expérience d'échange de savoirs. Dans ce contexte, L'étudiant doit prendre conscience qu'il se trouve lui-même investi de responsabilités académiques à l'égard de lui-même et des autres universitaires, qu'il a des droits et des devoirs. Or, très souvent, il confond les avantages, les droits et les devoirs. En ce qui concerne les Droits, l'Article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels stipule que : « L'enseignement supérieur doit être rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité » (2003, article13, paragraphe 2c, p. 5). Mais ces avantages n'occultent pas les devoirs dont l'étudiant doit s'acquitter. Ce sont par exemple la responsabilité d'être à l'heure, les travaux de recherches, les contrôles de connaissances et le respect du contenu des programmes qui leur sont imposés. Tout cela doit se faire en toute liberté, en s'appropriant le précepte suivant : « ma liberté s'arrête là où commence celle des autres » (J. S. Mill, 1990, p.45). Cette maxime implique que l'exercice de sa propre liberté doit être compatible avec le respect de celle des autres, créant un équilibre nécessaire dans la société. En plus des avantages dont le plus essentiel reste l'éducation, les étudiants ont des attentes, des perspectives qu'ils ignorent eux-mêmes. Il s'agit entre autres de la qualité de l'enseignement, de la reconnaissance des diplômes, de la modernité des équipements et surtout de l'insertion professionnelle. L'ignorance de ces facteurs constitue le terreau principal des crises dans nos différentes universités ; à cela, il faut ajouter la hausse ostensible des frais de scolarité et l'évolution incontrôlée de la population étudiante.

Au-delà des raisons suscitées, les acteurs eux-mêmes peuvent être incriminés. Surtout avec les étudiants, nous remarquons que leurs diverses revendications portent essentiellement sur les études sans efforts et sans contrainte, les diplômes assurés pour tous et la réussite à la portée de chacun. Pour eux, les examens sont traumatisants et le contrôle des connaissances une répression. À ce niveau de notre réflexion, on pourrait emprunter le mot de KAMBAJI Wa Kambaji

Gaspard : la « désuniversitisation », un « processus consistant à enlever le caractère ou le contenu universitaire à une institution d'enseignement supérieur, à un homme, etc. à décourager, à limiter ou à ne pas financer les recherches ; à marginaliser ou à isoler l'université de la société (de son environnement) ; ou à ne pas équiper conséquemment l'université ; bref, à torpiller la culture et l'action universitaire ». (K.W. Kambaji, 2012, p.19). Ces réalités suscitent les diverses réflexions et réformes sur nos universités en vue de résoudre ce problème crucial. De ce qui précède, toutes les responsabilités impliquent une réciprocité entre étudiants et enseignants, entre libertés et responsabilités, entre détenteurs de droits et porteurs de responsabilités. Les responsabilités étant ainsi situées, il est important de résoudre le problème des crises dans nos écoles de manière collégiale.

### 3. Des propositions de résolutions des crises dans les Universités ivoiriennes

#### 3.1. Des perspectives sociétales

Selon les économistes, le développement universitaire est considéré comme un indicateur de référence pour la stabilité économique d'un pays. À l'instar donc de l'Agriculture qui constitue l'un des piliers dans le succès de la Côte d'Ivoire, le pays doit pouvoir aussi compter sur le développement universitaire. C'est dans ce sens que nous pensons qu'il est plus qu'urgent de résoudre les problèmes liés à cette Institution. Née de la décentralisation de l'Université Nationale de Côte d'Ivoire, l'Université de Cocody a connu des phases successives. À l'époque, connu sous le nom de Centre d'Études Supérieures (1959), il comprenait trois écoles : l'école de Droit, l'école des Sciences et l'école des Lettres. Devenue par la suite Université d'Abidjan en 1964, elle comprend quatre écoles (Droit, Sciences, Lettres et Médecine). En 1985, avec l'école de Pharmacie, l'Université se dote de six facultés, un Institut d'Odonto-stomatologie et de nombreux centres ou Instituts de recherches.

Face à la croissance de l'effectif des étudiants et l'insuffisance des structures d'accueil, l'Etat a procédé à la décentralisation de l'Université. Par décret n°92-540 du 2 septembre 1992, trois centres furent créés notamment Cocody, Abobo-Adjamé et Daloa. En 1995, ces trois centres deviennent des Universités autonomes pour être renommées Université Félix Houphouët Boigny-Cocody, Université Lorougnon Guédé-Daloa et l'Université Péléfero Gon Coulibaly-Korhogo. Elles sont dotées d'Unités de Formation et de Recherches (UFR) ; d'Écoles préparatoires et de formation ; de Centres de Formation Continue (CFC) ; d'Unités de Recherche Régionale d'Enseignement Supérieur, etc. Telles sont, a priori, les différentes mesures prises par les autorités ivoiriennes pour résoudre les problèmes de nos Universités. En plus de ces mesures, nous voulons proposer quelques pistes. Ainsi :

- Sur le plan social, il est important de créer un module de formation « obligatoire » pour expliquer aux étudiants ainsi qu'à tous les acteurs universitaires le sens réel de l'Université et ce qu'elle exige de chacun d'eux.
- Sur le plan politique et religieux, en tant qu'institution autonome, l'université ne doit dépendre ni des religions ni des gouvernements. Cela signifie que chaque Université a le droit de définir le contenu de ses enseignements et des recherches selon les priorités qu'elle se fixe, une franchise universitaire totale. Cette réelle autonomisation peut lui permettre de mieux structurer son fonctionnement.

- Sur le plan académique ou de la formation, les étudiants ne doivent prétendre (au nom d'on ne sait quelles convictions) définir le contenu des cours ou le choix des professeurs. Une fois admis à l'université, l'étudiant doit plutôt faire connaître, à travers les évaluations, son opinion sur divers aspects des cours et choisir de s'inscrire à un cours optionnel.
- Sur le plan du développement, il faut noter que depuis ces dernières années (1990), les universités et établissements d'enseignement supérieurs privés ont vu le jour en Côte d'Ivoire ; ceci pour répondre à des besoins non satisfaits par l'Etat.
- Sur le plan de la Morale, les acteurs étudiantins devraient s'approprier « les codes de la vie en société » ou « approfondir une discipline en vue d'une spécialisation ». L'étudiant doit respecter le droit, la liberté, la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire. Il doit respecter strictement les résultats des jurys de délibérations, être assidu et ponctuel. En un mot, l'étudiant doit avoir un comportement citoyen.
- Avec les enseignants, on peut se référer au sens du mot enseigner. Selon le Robert, le mot enseigner vient du latin *insignare* ou *insignire* qui signifie « transmettre à un élève de façon qu'il comprenne et assimile (de connaissance, des techniques) » (D. de Calan, A. et L. Laporte, 2011, p. 642). Partant, l'enseignant est la Personne dont la profession est de transmettre des connaissances à des apprenants et d'amener ces derniers à acquérir ou à développer les compétences prévues dans un programme donné. Ainsi, l'enseignant, le professeur ou le maître doit montrer l'intérêt d'enseigner en faisant, par exemple, des recherches dans le but de s'améliorer davantage, lui-même, en se mettant au défi de la technologie. Il est aussi important de changer de méthode d'enseignement (évaluation et auto-évaluation), à travers l'utilisation fréquente de la pédagogie participative, une méthode active et dynamique, qui exige que les apprenants soient responsables dans leur apprentissage.

En outre, puisque l'enseignant est animé par un objectif de carrière, il doit, en conséquence, refléter un engagement à améliorer les expériences éducatives des étudiants et à favoriser leur développement holistique. Comme le dit l'éducatrice américaine Rita PIERSON, « Chaque enfant a besoin d'un champion, d'un adulte qui croit en son plein potentiel, qui ne l'abandonnera jamais et qui le poussera à être le meilleur d'elle-même ou de lui-même » (R. Pierson, 2013). Cette responsabilité qui incombe à l'enseignant contribue à l'amélioration du rendement et du bien-être de l'étudiant.

Nonobstant les responsabilités qu'il faille situer, il faut noter que l'éducation universitaire est aussi un outil de mobilité sociale, d'égalité, d'auto-réalisation et d'affirmation. Les universités, dit-on, font partie intégrante de la société et la Côte d'Ivoire n'est pas en reste. Comme tel, plus le nombre d'inscrits dans les Universités ivoiriennes augmente, plus l'intelligence collective de connaissances et de compétences s'élargit ; ce qui stimule le progrès sociétal. En acquérant des connaissances et des compétences, les étudiants peuvent devenir des citoyens plus conscients et plus responsables, capables de participer aux processus démocratiques et à l'engagement civique. En ce qui concerne les enseignants, il faut dire que l'enseignant aspire à une meilleure rémunération ; le Sénégal est l'exemple à suivre en la matière dans la sous-région, en adoptant une politique de revalorisation du métier d'enseignant. Et la Côte d'Ivoire devra s'en inspirer ; de quoi s'agit-il ? Au Sénégal, le métier d'enseignant est un métier noble, à telle enseigne que le Gouvernement en a fait une priorité. Pour y parvenir, le Ministère sénégalais chargé de l'éducation et de la jeunesse a

procédé à une augmentation de son budget pour le compte de l'année 2023. Un programme a été établi en ce sens en présence de toutes les organisations syndicales représentatives. L'objectif de cette activité consistait à reconnaître l'engagement quotidien des enseignants pour la réussite des élèves. Cela suppose la revalorisation salariale des enseignants en général et la limitation des inégalités professionnelles.

Par ailleurs, face à la panoplie des métiers qui existent en Côte d'Ivoire, l'Etat doit encourager ses Universités à diversifier les formations car elles sont censées former à la vie active. Certes la formation est générale au départ et professionnelle à l'arrivée, mais cela ne signifie pas qu'il faut donner la chance à tous de s'inscrire à la formation ou ouvrir les portes des établissements universitaires à tous et à tous les bacheliers. C'est plutôt donner à la société les diplômés qualifiés, efficaces et cultivés dont elle a besoin. L'absence de sélection prive le pays de tous les cadres moyens dont il a besoin.

## Conclusion

Notre réflexion nous aura permis, dans la quête d'une meilleure compréhension, de faire un diagnostic de la violence ou de la crise universitaire. Grâce à cette analyse, nous avons pu dégager les sources et les manifestations des phénomènes qui y ont contribué. Pour notre part, les causes sont liées au dysfonctionnement de l'Université et à la conjoncture sociale, entraînant les violations des droits de l'Homme. Il faut reconnaître que la précarité de notre système d'enseignement supérieur a exigé des actions immédiates et des efforts importants et soutenus du Gouvernement, par la mise en œuvre de mesures d'urgence de construction et de réhabilitation des universités. Nous pensons que les crises dans nos universités en Côte d'Ivoire portent essentiellement sur la question de responsabilités (éthiques, pédagogiques, professionnelles ou académiques) des différents acteurs du secteur universitaire. En résolvant le problème de responsabilités, on rend du coup le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique ivoirien opérationnel, performant et compétitif. Par ricochet, c'est lui redonner la notoriété perdue depuis plusieurs décennies et lui permettre de se poser comme un levier incontournable du développement économique et social du pays. La spécialité des universités est la recherche du savoir ; par conséquent, il est hors de question de mettre des barrières au savoir synonyme de progrès de l'humanité.

L'encadrement souhaité par le Gouvernement suite à la dissolution des syndicats étudiantins traduit véritablement son engagement à la résolution de la crise universitaire et au-delà, la régulation de l'éducation nationale elle-même. Il va sans dire qu'il y aura forcément lieu d'opérer des réformes à l'Université en tenant compte de l'instauration, au sein de cette institution d'un organe d'autorégulation de l'exercice des droits et libertés. Les réformes institutionnelles peuvent être perçues comme celles « ayant une incidence ou une influence sur l'existence, l'organisation, les attributions et le fonctionnement d'une institution ou des institutions d'Etat » (D. F. Tyeoulou, 1999, p. 51). Elles doivent être appliquées à l'Université en vue de réduire la violence. Dès lors, il faut instituer, dans toutes les Unités de Formation et de Recherche (UFR), un cours de morale et d'éthique pour les étudiants en vue de préparer des futurs cadres pleins de vertus. La dimension politique étant indispensable et incontournable, elle doit revêtir une approche citoyenne. Si les acteurs, notamment l'administration et les organisations syndicales ne peuvent se départir de la politique, ils doivent en conscience y participer dans le strict respect des principes de la charte de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Les valeurs reçues aideront les apprenants à

s'affranchir des manipulations politiciennes de toutes sortes. Enfin, l'émergence d'un climat de paix, de liberté et de sécurité à l'Université dépend des stratégies volontaristes à mettre en œuvre sans fioriture, de façon franche, objective et avec détermination, dans l'unique but de sauver le système.

## Références bibliographiques

### 1. Ouvrages

- ATTANASSO Marie-Odile, 2012, *Femmes et pouvoir politique au Bénin, des origines dahoméennes à nos jours*, Cotonou, Fondation Friedrich-Ebert.
- CALAN Didier de et al., 2011, *Dictionnaires Le Robert*, Paris, Sejer.
- CANTO-Sperber Monique (dir.) 1996, «Responsabilité », in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, Paris, PUF.
- CLEMENS Samuel Langhorne, dit Mark Twain, 1924, *My Autobiography*, Ouest-France, édition groupe SIPA.
- DEVELAY Michel, 1996, *Donner du sens à l'école*, Paris, ESF.
- GREMMO Marie-José., 2003, «Aider l'apprenant à mieux apprendre: le rôle du conseiller ou le discours comme le lieu de la rencontre pédagogique» in Albero, B. (dir.), *Autoformation et Enseignement Supérieur*, Hermès, Paris, Harvey.
- HOBBES Thomas, 2001, *Leviathan ou la Matière, la Forme et la Puissance de l'Etat Chrétien et civil*, Trad. R. Anthony, Paris, Gallimard, Coll. « Folio Essais ».
- KAMBAJI Wa Kambaji Gaspard-Christian, 2012, Autopsie praxéologique de la crise des sciences, des animateurs scientifiques, des institutions académiques et sociopolitiques au Congo-zaïre, Édition La Dialectique.
- LITTRÉ Émile, 1873-1874, *Dictionnaire de la langue française*, Tome 4, L. Hachette (Paris).
- MENACHEM Fisch, 2004 (1951), *Classic American Philosophers University*, New York, Press.
- MILL John Stuart, 1990, *De la liberté*, trad. Fabrice Pataut, Press Pocket, Paris.
- PATURET Jean-Bernard, 2007, *De la Responsabilité en Education*, Paris, Broché.
- TYEOULOU-DYELA Félix, 1999, «Réformes institutionnelles et démocratie», in: NIAMKEY-KOFFI Robert (Dir.), *Réformes institutionnelles en Côte d'Ivoire. La question de l'éligibilité*, Abidjan, P.U.C.I.
- ZAKRAJSEK Tom, 2023, *Pourquoi aller à l'université ?* Blog UniNEtudiant-e.

## 2. Articles

BAMBA Mathieu, 2006, *Violences et Libertés en milieu universitaire*, Communication N°1, Séminaire sur la *Violence en milieu universitaire*, Centre des métiers de l'Electricité de Bingerville, Du 1er au 3 décembre.

BALOU BI Jérôme, 2003, *Evaluation et autonomie dans les Universités francophones*, 14ème colloque du GIDSGUF, du 2 au 6 juin, Paris.

EHILE Etienne Ehouan, 2006, «*Impacts de la violence sur la formation universitaire et esquisses de solutions*», Communication N°4 au séminaire sur La *Violence en milieu universitaire*, Centre des métiers de l'Electricité de Bingerville, du 1er au 3 décembre, p. 2.

KONATE Yacouba, 2003, «Les enfants de la balle. De la FESCI aux mouvements de patriotes», in: *Politique Africaine. La Côte d'Ivoire en guerre: dynamique du dedans et du dehors*, Mars, N°89, p. 49-70.

MAUGENEST Denis, 2006, «Gouverner la violence. Société civile et société politique», in: *COMPRENDRE...*, N°2, Abidjan, Les Editions du CERAP.

## 3. Journal

*Notre Voie*, n° 5308, samedi 21 et dimanche 22 mai 2016, p. 7.

## 4. Sites Internet

« Système de Gestion des Ressources Humaines du MESRS », 2019, ([https://www.drh.enseignement.gouv.ci/html/public/textes/regime\\_disciplinaire/droit\\_obligation\\_du\\_fonctionnaire1](https://www.drh.enseignement.gouv.ci/html/public/textes/regime_disciplinaire/droit_obligation_du_fonctionnaire1), (13. 06. 2023).

KAMBAJI Wa Kambaji Gaspard, 2011, «La désuniversitisation», [https://www.memoireonline.com/04/13/7131/m\\_Mission-des-institutions-d-enseignement-superieur-et-universitaire-et-les-attentes-de-la-population7.html](https://www.memoireonline.com/04/13/7131/m_Mission-des-institutions-d-enseignement-superieur-et-universitaire-et-les-attentes-de-la-population7.html), ( 17.08. 2012).

PARÉ Cyriaque, 1999, *Lefaso.net*, (09.01. 2021).

YAHMED Ben Béchir, 1960, *JeuneAfrique.com*, (25.09. 2016).

PAQUET Manon, 2012, « comprendre-droits-enfant/droit-a-l-education », (27.10. 2024).

PIERSON Rita, 2013, *Conférence Ted technology, Entertainment and design, troubles envahissants de développement dont l'autisme*, KarmaTube.org, avril 2013/ <https://www.ted.com>, (30.05.2013).

TAPE Augustin, 2015, *Gender Links*, (23.10. 2023).

### Processus d'évaluation de cet article:

- Date de soumission: 22 octobre 2025
- ✓ Date d'acceptation: 13 novembre 2025
- ✓ Date de validation: 15 décembre 2025